



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 7 août 2023 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

La demande concerne l'immeuble situé 170, rue Guillemette, constitué du lot 2 674 953 situé dans la zone RFVR-6.

La demande consiste à autoriser une marge arrière d'environ 4,4 mètres alors que la grille des normes d'implantation de l'article 88 du Règlement n° 474 de zonage indique que la marge arrière minimale est de 6m. Cette demande a pour effet d'autoriser une opération cadastrale visant à modifier les lignes séparatrices des lots 2 674 953 et 2 674 915.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec l'inspecteur municipal en urbanisme par courriel à l'adresse jlarrivee@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 7 août 2023 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 6 JUILLET 2023**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe